

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre, à vingt heures et quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 32.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Frédérique BOESSE (procuration donnée à Liliane COQUIL), Christophe CLEMENT (procuration donnée à Mohamed RIHANI), Gildas CORNEC (procuration donnée à Bruno MERRIEN), Didier SANCEAU (procuration donnée à Hélène DE KERDREL) et Cathy KERLOCH.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2018 A LA MAJORITE (5 CONTRE : CHRISTOPHE CLEMENT, VINCENT ESNULT, CHRISTIAN HAMEAU, MANUELA MALANDAIN ET MOHAMED RIHANI)**

## **① FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.1 Budget principal 2018 - décision modificative n°4 budget commune - Budget annexe port - décision modificative n °2**

Le Conseil Municipal,

Vu les budgets primitifs votés le 27 mars 2018,

Vu le projet de décision modificative n°4 concernant le budget général de la commune pour l'exercice 2018,

Vu le projet de décision modificative n°2 concernant le budget annexe du port pour l'exercice 2018,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ adopte la décision modificative n°4, ci-jointe, pour le budget général de la commune ;
- ✚ adopte la décision modificative n°2, ci-jointe, pour le budget annexe du port ;
- ✚ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

## **1.2. Fixation des tarifs et redevances communaux pour 2019**

Le Conseil Municipal,

Vu sa précédente délibération n° 1.2. du 14 décembre 2017 fixant les tarifs et redevances communaux pour 2017,

Vu l'avis du Conseil portuaire du 29 novembre 2018 en ce qui concerne les tarifs du service des ports,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ adopte les tarifs et redevances communaux, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, comme figurant dans les tableaux annexés,
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants, ainsi qu'à signer les contrats de mouillage concernant le service des ports et les conventions d'occupation des différents équipements communaux.

## **1.3. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dépenses d'investissement du budget général de la commune ainsi que des budgets annexes du service ports, à prévoir avant l'adoption du budget primitif 2019,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ↳ autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement inscrites sur les tableaux ci-annexés jusqu'à concurrence des montants déterminés ;
- ↳ s'engage à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2019.

## **1.4. Attribution de prêt d'honneur pour études**

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de Madame Louise RIOU,

Vu le projet de convention à intervenir fixant les modalités d'attribution du prêt et les conditions de son remboursement,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ décide d'accorder un prêt d'honneur de 1 000 € (mille euros) à Madame Louise RIOU, 27 chemin de la digue - 29170 FOUESNANT.

Ce prêt est remboursable sans intérêts, trois ans au plus tard après la fin des études, mais dans le délai maximum de 8 ans à compter de sa mise à disposition ;

- ↳ demande au Conseil départemental du Finistère de lui accorder un prêt complémentaire ;
- ↳ prend l'engagement d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires ;
- ↳ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **② FAMILLE – EDUCATION – JEUNESSE**

## **③ CULTURE – COMMUNICATION**

## **④ SOLIDARITES**

Néant

## **⑤ VIE ASSOCIATIVE LOCALE – COMMERCE**

### **5.1. Dérogation à la règle du repos dominical des salariés, demandes 2019**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code du travail et notamment l'article L 3132-26 relatif aux modalités de dérogation au principe du repos dominical des salariés,

Vu la demande de commerçants et de l'association des commerçants « CAP Fouesnant » en vue d'obtenir l'autorisation de déroger à la règle du repos dominical des salariés durant 12 dimanches au cours de l'année 2019,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ↳ émet un avis favorable à la demande des commerçants et de l'association des commerçants « CAP Fouesnant » tendant à obtenir une dérogation à la règle du repos dominical des salariés et à obtenir l'autorisation d'ouvrir leurs établissements 12 dimanches au cours de l'année 2019 à savoir les :

- |               |                            |
|---------------|----------------------------|
| - 27 janvier, | - 7, 14, 21 et 28 juillet, |
| - 21 avril,   | - 4, 11 et 18 août,        |
| - 26 mai,     | - 22 et 29 décembre.       |

- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

## **⑥ CADRE DE VIE - TRAVAUX**

### **6.1. Construction d'un boulodrome pour le club de pétanque et de vestiaires pour le club de football – demande de subvention**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ↳ valide le nouveau coût total estimatif des travaux qui est estimé à 1 215 000,00 € HT,
- ↳ sollicite, pour concourir à la réalisation de cette opération, l'aide financière de l'Etat au titre de la programmation 2019 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), ainsi qu'au titre de la programmation 2019 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et tous les autres financeurs.

### **6.2. Fort-Cigogne - Travaux de restauration et d'aménagement – validation de la tranche ferme – subvention**

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération 6.5. du 1<sup>er</sup> mars 2016,

Vu sa délibération 6.3. du 7 mars 2017,

Vu la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Fouesnant et le Conservatoire du littoral en vue de réaliser des travaux de restauration et d'aménagement du Fort Cigogne aux Glénan,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ↳ valide la première tranche de travaux relative au projet de restauration et d'aménagement de Fort-Cigogne pour un montant estimé à 925 000,00 € HT,
- ↳ sollicite, pour concourir à la réalisation de cette opération, l'aide financière de l'Etat (DRAC), du Conseil régional de Bretagne, du Conseil départemental du Finistère, du Conservatoire du Littoral, de l'association Les Glénans, de la Fondation du Patrimoine et des autres financeurs,
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

### **6.3. Effacement de réseaux : délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la commune de Fouesnant et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais relative aux travaux d'effacement du réseau de télécommunications, programme 2018,
- ↳ prend acte de la dépense correspondante à la charge de la commune estimée à 114 858,16 €,
- ↳ autorise le Maire à signer ce document ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### **6.4. Convention de partenariat relative à la gestion des 2 circuits VTT « Vallée de l'Odét – Quimper »**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> mars 2016 définissant le partenariat pour la gestion de la base VTT « Vallée de l'Odét – Quimper » et la convention correspondante entre la commune de Fouesnant, Quimper Communauté et la Communauté de communes du Pays Glazik,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve le renouvellement de la convention à intervenir entre la commune de Fouesnant et Quimper Bretagne Occidentale, relative au rôle de chacun des partenaires pour assurer la pérennité des boucles de la base VTT « Vallée de l'Odét – Quimper » sur le territoire du SCOT de l'Odét,
- ↳ autorise le Maire à signer ce document ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### **6.5. Projet de radiotéléphonie Orange sur l'île de Saint-Nicolas des Glénan**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ autorise Orange à installer des équipements techniques (une station relais et des supports d'antenne) de radiotéléphonie sur le territoire de la commune de Fouesnant,
- ↳ accepte de conclure un contrat de bail avec la société Orange pour la location d'un terrain sur l'île Saint Nicolas, sur la parcelle cadastrée N 72,

- ☞ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment, à signer le bail à intervenir.

## **7 URBANISME**

### **7.1. Aliénation d'une surlargeur, après enquête publique, du chemin de Lespont au droit de la propriété sis 72 Hent Lespont**

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n°7.6 du 4 juillet 2017,

Vu l'arrêté n°2018-AT 86 du 5 octobre 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'aliénation d'une surlargeur du chemin de Lespont CR n°57 au droit de la propriété sise 72 Hent Lespont,

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ émet un avis favorable à la vente d'une surlargeur d'environ 25 m<sup>2</sup> du chemin rural CR n° 57 au droit de la propriété sise 72 Résidence de Lespont à Madame Sylvie JACQ, riveraine,
- ☞ fixe le prix de vente de cette emprise à cinquante euros (50,00 €) le m<sup>2</sup> hors taxe et hors frais, ces derniers restant à la charge de l'acquéreur,
- ☞ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

## **8 EAU & ASSAINISSEMENT**

Néant

## **9 AFFAIRES GENERALES – PERSONNEL**

### **9.1. Convention de mise à disposition de repas au personnel communautaire**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention de mise à disposition de repas aux agents de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux abstentions : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ↳ autorise le Maire à signer la convention avec le vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais pour la mise à disposition de repas aux agents pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, renouvelable par tacite reconduction.

## **9.2. Modification du tableau des emplois**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve la proposition du Maire de modifier le tableau des emplois au vu des besoins de la collectivité comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- ↳ autorise le Maire à prendre les actes du personnel dans le cadre fixé par ce tableau des emplois,
- ↳ autorise le Maire à recruter des agents contractuels sur ces emplois à défaut de candidatures de fonctionnaires,
- ↳ décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **9.3. Convention de mise à disposition de personnel communautaire sur le projet AME (Aire Marine Educative)**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 61 à 63 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais pour la mise à disposition partielle, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2020, d'un agent communautaire à hauteur de 15 à 20 % de son temps de travail annuel dans le cadre de l'accompagnement du projet AME.
- ↳ décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## 9.4. Evolution de l'Office Municipal de Tourisme de Fouesnant-les Glénan en 1ère catégorie

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Vu l'évolution globale du cadre légal du tourisme et considérant la nécessité de renouveler le classement de l'Office de Tourisme afin de rendre ce dernier conforme aux exigences de la législation en sollicitant le classement en catégorie I ainsi que l'obtention de la marque « Qualité Tourisme »,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ la commune de Fouesnant-les Glénan, décide de solliciter auprès de la Préfecture du Finistère, le classement de l'Office de Tourisme de Fouesnant-les Glénan en catégorie I.
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, ainsi qu'à signer les documents à intervenir.

### **INFORMATION**

#### ↳ **Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

- ↳ prend acte des informations relatives à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

#### ↳ **Compte rendu de la délégation donnée au Maire :**

##### - **marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 26 novembre 2018**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

- ↳ prend acte des informations relatives aux marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 1<sup>er</sup> octobre au 26 novembre 2018.

##### - **déclarations d'intentions d'aliéner**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

- ↳ prend acte des informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner.



- **actions en justice**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux actions en justice.

**DOCUMENTS REMIS AUX ELUS**  
**QUESTIONS ORALES**

Néant

**Fouesnant, le 19 novembre 2018**  
**Le Maire,**  
**Roger LE GOFF**



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'R. Le Goff', is written over the right side of the official seal.

